



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 02 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

MEMBRES	
EN EXERCICE	14
PRÉSENTS	12
VOTANTS	12

Étaient présents : Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Jean ROCHE, Lionel GIRAUD, Sonia DEVOUASSOUD, Sophie VACHOT et Éric FEUGÈRE.

Était absent : Loïc GILLET.

Pouvoirs déposés en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20240402-DCM2024-07-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024
Publication : 04/04/2024

Secrétaire élu : Éric FEUGÈRE

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION N° 2024-07 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°DCM2021-041 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 dans laquelle il est stipulé qu'un Compte Financier Unique (CFU) peut être mis en œuvre à titre expérimental et que ce CFU se substitue aux comptes administratif et de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Sous la présidence de Jacques SERRAILLE, adjoint en charge des finances, il est présenté les résultats par chapitre du Compte Financier Unique du budget Commune, tels qu'ils résultent de l'exercice 2023 :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - COMMUNE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap 011	Charges à caractère général	136 427,58 €
Chap 012	Charges de personnel	307 239,35 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	109 992,12 €
Chap 014	Atténuations de produits	76 270,00 €
Chap 66	Charges financières	24 877,17 €
Chap 67	Charges spécifiques	275,83 €
Chap 040	Opérations d'ordre	33 119,01 €
TOTAL		688 201,06 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap 70	Produits des services	20 085,90 €
Chap 73	Impôts et taxes	682 122,14 €
Chap 74	Dotations et participations	38 678,85 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	91 125,14 €
Chap 77	Produits spécifiques	3 855,18 €
Chap 013	Atténuations de charges	31 328,56 €
Chap 042	Opérations d'ordre	8 340,50 €
TOTAL		875 536,27 €

Excédent fonctionnement 2023	187 335,21 €
Excédent fonctionnement antérieur	39 297,60 €
Excédent fonctionnement net	226 632,81 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap 16	Emprunts & dettes assimilées	34 830,60 €
Chap 20	Immos incorporelles	13 551,45 €
Chap 2024	Sub d'équipement versées	16 296,94 €
Chap 21	Immos corporelles	300 493,24 €
Chap 23	Immos en cours	276 420,85 €
Chap 040	Opérations d'ordre	8 340,50 €
TOTAL		649 933,58 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap 13	Subventions d'investissement	195 582,70 €
Chap 21	Immos corporelles	4 600,00 €
Chap 10	Dotations et fonds divers	407 101,73 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	1 102,32 €
Chap 040	Opérations d'ordre	33 119,01 €
TOTAL		641 505,76 €

Déficit d'investissement 2023	-8 427,82 €
Déficit d'investissement antérieur	-67 206,96 €
Déficit d'investissement net	-75 634,78 €
Restes à réaliser dépenses investissement	-210 541,80 €
Restes à réaliser recettes investissement	127 934,75 €
Besoin net d'investissement	-158 241,83 €

Où cet exposé, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget Commune,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Le secrétaire,
Éric FEUGÈRE




Hervé DAVAL,
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset



Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.